



Séance du 07 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire.

Présents : Mmes et MM ALLANOT, CAMPOS, CAPDEVOLLE, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LAFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI*****

Absent ayant donné procuration : Mme BAREILLE (Mme LALANNE), LACROIX (Mme CAMPOS)*****

Absents excusés : Mmes BERGÉ, VIRLOGEUX, M. CUYALA-PROVENCE*****

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

oo

Objet : Finances - Modification de Taxe d'Aménagement

Le Maire de Sauvagnon rappelle la délibération en date du 07/11/2014 relative à l'instauration de la Taxe d'Aménagement à un taux de 4.5%.
Il propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux à 5%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer le taux d'aménagement à 5% sur le territoire de SAUVAGNON
- DECIDE de maintenir l'exonération définie dans la délibération du 06/11/2015, à savoir les abris de jardin inférieur à 20 m² soumis à déclaration préalable
- CHARGE le Maire de notifier aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Bernard PEYROULET



NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	18	20

CONVOCAATION	
Date :	31/03/2023
Affichage :	31/03/2023

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Publication le :
N° 2023-33D